Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 3 novembre 2026

Point 5.2 de l'ordre du jour
Dispositif pour le soutien financier des chercheurs / chercheuses

Délibération n° 202-2026 Point 5.2

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Université de Strasbourg est partenaire de l'Université de Lorraine au sein du Cluster IA Grand Est ENACT, et s'engage dans le soutien aux laboratoires de recherche membres du cluster.

« MOBIL'ENACT » propose plusieurs dispositifs pour encourager et favoriser la mobilité et les collaborations à l'international au sein de nos structures de recherche.

Conformément à la disponibilité des fonds ENACT le dispositif s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2029.

Dispositif MOBIL'ENACT n° 1 (Ce dispositif s'appuie sur le dispositif MOBIL'ITI n°1) :
FINANCEMENT COMPLET à destination des chercheurs porteurs d'une chaire externe ENACT.
Le programme Mobil'ENACT permettra en fonction du budget disponible et du nombre de candidatures, d'accorder des soutiens financiers de mobilité pouvant inclure :

- Une participation couvrant les frais de voyage
- les frais liés à l'installation à Strasbourg

Le soutien sera sous la forme d'une somme forfaitaire différente selon la provenance du chercheur porteur d'une chaire externe. Il sera versé à chaque chercheur/chercheuse lauréat/e de l'appel lancé par le cluster.

RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION

	Dispositif ENACT
Participation aux frais de voyage et d'installation	Chercheur/se venant de France métropolitaine : 2 000€ d'installation Chercheur/se venant d'un pays < 4 000 km : 4 000€ d'installation Chercheur/se venant d'un pays > 4 000 km : 6 000€ d'installation

Rapporteur : Evelyne KLOTZ, Directrice générale des services adjointe

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le dispositif pour le soutien financier des chercheurs / chercheuses ENACT.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	31
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	3
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 novembre 2026

La Directrice générale des services

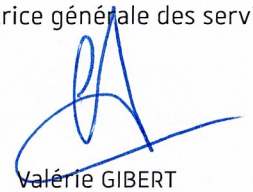

Valérie GIBERT